



Diffamation dans le cadre d'une élection municipale

Par **poutiers**, le **10/03/2008** à **17:40**

dans le cadre d'une campagne électorale aux élections municipales, nous sommes plusieurs à avoir été victimes d'une diffamation dans des tracts anonymes et des lettres de particuliers mettant sur la place publique des faits privés de manière à discréditer notre liste électorale. Ils ont été distribués de la main à la main en porte à porte par des candidats adverses ou glissés dans toutes les boîtes aux lettres de notre village.

Alors que nous avons la majorité au conseil municipal et pensions bien remporter cette élection, nous avons perdu les élections.

Que pouvons nous faire ?

Par **citoyenalpha**, le **10/03/2008** à **19:19**

Bonjour

vous pouvez porter plainte pour diffamation auprès du procureur de la République

Restant à votre disposition.